

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 03 avril à 20 heures 15, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Didier MAUDUIT, Maire,

**Présents :**

Véronique PERINI - Pierre COURCHAI - Nicole ROUVIERE Adjoints

Catherine VULPÉE – Conseillère déléguée

Sébastien POUTREL - Irène LEGRAND-MORIN, Richard DE FILIPPIS,  
Géraldine BIDEL, Eric JEANJEAN, Sandrine BATORI,

**Absent excusé :**

Maximiliano MUNOZ

**Absents :** Michel PICHARD – Pierre-Louis JEANJEAN

*Madame Sandrine BATORI a été élue secrétaire de séance.*



## 1) COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil municipal pour ajouter le point suivant « proposition d'acquisition de parcelles par les sociétés Alva & Charal » à l'ordre du jour.

## 2) BUDGET PRINCIPAL

### Budget Principal

Monsieur le Maire assisté de Monsieur le conseiller aux décideurs locaux commente le compte de résultat 2022.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, Monsieur le conseiller aux décideurs locaux a souligné le solde de 2022 qui reste positif à savoir 145 164,47 Euros à comparer avec le solde de 2021 qui était de 278 285,74 Euros. Cette épargne permet de financer des investissements afin de moderniser les infrastructures communales. Il est à noter la disparition définitive de la dotation globale de fonctionnement (D.G.F) en 2022.

S'agissant du budget d'investissement, le besoin de financement nécessaire pour l'équilibre budgétaire s'établit à 327 447,89 Euros. Les écritures sont présentées dans le tableau ci-après :

#### A/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

##### **Section de fonctionnement :**

- Dépenses 2022	881 872,36 Euros
- Recettes 2022	1 027 036,83 Euros
- Résultat exercice 2022	+ 145 164,47 Euros
- Résultat antérieur	+ 0,00 Euros
- = <b>Résultat cumulé</b>	<b>+ 145 164,47 Euros</b>

##### **Section d'investissement :**

- Dépenses 2022	272 905,47 Euros
- Recettes 2022	741 381,96 Euros
- Résultat exercice 2022	+ 469 076,49 Euros
- Résultat antérieur	- 204 303,89 Euros
- = <b>Résultat cumulé</b>	<b>- 264 772,60 Euros</b>

##### **Reste à réaliser 2022 :**

- Dépenses	128 000,00 Euros
Recettes	14 716,00 Euros
= <b>Solde</b>	<b>- 113 284,00 Euros</b>

**Excédents des financements nets des investissements au 31/12/2022 + 151 488,60 Euros**

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pierre COURCHAI, Adjoint, Monsieur le Maire étant sorti comme le veut l'usage.

### B/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER AUX DÉCIDEURS LOCAUX

Le compte de gestion de Monsieur le Conseiller aux décideurs locaux, rigoureusement conforme au compte administratif est approuvé, à l'unanimité, sous la présidence de Monsieur le Maire.

### C/ AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2022

Le Conseil municipal, décide de ne pas affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement puisque nous avons un excédent de financement de la section d'investissement.

### D/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Les propositions de dépenses et de recettes étudiées préalablement par la commission finances sont présentées par Monsieur le Maire.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT** : Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 170 099,00 Euros comme indiqué dans le tableau ci-après

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		A	
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 983 310,00	RECETTES 841 821,40
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	128 000,00	14 716,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 264 772,60
	=	=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>1 121 310,00</b>	<b>1 121 310,00</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 1 170 099,00	RECETTES 1 024 934,53
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 165 164,47
	=	=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>1 170 099,00</b>	<b>1 170 099,00</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>2 291 409,00</b>	<b>2 291 409,00</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

#### *Les postes importants :*

- Charges du personnel : la prévision est fixée à 391 000,00 Euros
- Charges à caractère général : Ce poste à hauteur de 378 000,00 Euros sert au fonctionnement général de la commune (eau, électricité, chauffage, entretien voiries, bâtiments...)
- Charges de gestion courante : Ce poste à hauteur de 201 297,00 Euros prend en charge la

cotisation au service de la sécurité incendie départementale, la subvention du CCAS, les indemnités des élus, les participations scolaires et les contributions aux organismes divers (SDEC)

COMMUNE DE BEUVILLERS BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DE BEUVILLERS Budget Principal - BP - 2023

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	353 982,00	0,00	378 200,00	378 200,00	378 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	391 800,00	0,00	391 000,00	391 000,00	391 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	132 057,00	0,00	201 297,00	201 297,00	201 297,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>877 839,00</b>	<b>0,00</b>	<b>970 497,00</b>	<b>970 497,00</b>	<b>970 497,00</b>
66	Charges financières	27 500,00	0,00	31 500,00	31 500,00	31 500,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>906 339,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 002 997,00</b>	<b>1 002 997,00</b>	<b>1 002 997,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		167 102,00	167 102,00	167 102,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>167 102,00</b>	<b>167 102,00</b>	<b>167 102,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>906 339,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 170 099,00</b>	<b>1 170 099,00</b>	<b>1 170 099,00</b>
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 170 099,00</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

COMMUNE DE BEUVILLERS BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DE BEUVILLERS Budget Principal - BP - 2023

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	4 200,00	0,00	1 500,53	1 500,53	1 500,53
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	46 015,00	0,00	48 500,00	48 500,00	48 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	437 978,00	0,00	487 978,00	487 978,00	487 978,00
731	Fiscalité locale	288 017,00	0,00	302 372,00	302 372,00	302 372,00
74	Dotations et participations (3)	103 629,00	0,00	130 484,00	130 484,00	130 484,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	48 700,00	0,00	53 500,00	53 500,00	53 500,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>928 539,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 024 334,53</b>	<b>1 024 334,53</b>	<b>1 024 334,53</b>
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>928 639,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 024 934,53</b>	<b>1 024 934,53</b>	<b>1 024 934,53</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>928 639,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 024 934,53</b>	<b>1 024 934,53</b>	<b>1 024 934,53</b>
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>145 164,47</b>
---	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 170 099,00</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>167 102,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

**Subventions versées aux associations :** La somme globale attribuée s'élève à 15 425,00 Euros.

Comme tous les ans, les élus souhaitent soutenir les associations en leur octroyant des subventions nécessaires à leur bon fonctionnement durant l'année. Il est à noter cette année une subvention exceptionnelle au bénéfice du Jumelage Beuvillers Plus Gipperath qui permettra d'accueillir les amis allemands sous réserve qu'ils puissent venir et l'association des parents d'Elèves pour financer le spectacle de fin d'année offert aux enfants.

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES - SUBVENTIONS VERSEES</b>		<b>B8</b>

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
204182	SDEC	INVESTISSEMENT (total)			30 000,00
		Participation	SDEC		30 000,00
		FONCTIONNEMENT (total)			120 566,00
6553	01	Contingent incendie	PAYEUR DEPARTEMENTAL CALVADOS	Etablissement de droit public	33 835,00
6558	AGGLO LISIEUX NORMAN	Centre aéré	VILLE DE LISIEUX	Commune	3 000,00
657341	SDEC	Participation	SDEC ENERGIE 14077 CAEN CEDEX	Etablissement de droit public	55 000,00
657348	Ville de LISIEUX	Participation scolar	VILLE DE LISIEUX	Commune	3 000,00
657362	01	Subvention	CCAS BEUVILLERS	Commune	10 306,00
65748	APE BEUVILLERS	Subvention	APE BEUVILLERS	Association	2 000,00
65748	APE BEUVILLERS EXCEP	Subvention	ASSOCIATION PAR APE BEUVILLERS	Association	330,00
65748	CERCLE DE L'AMITIE	Subvention	ASSOCIATION PAR CERCLE DE L'AMITIE DE BEUVILLE	Association	600,00
65748	CERCLE DE L'AMITIE E	Subvention	CERCLE DE L'AMITIE DE BEUVILLE	Association	300,00
65748	BEUVILLERS PLUS JUME	Subvention	JUMELAGE BEUVILLERS PLUS GIPPE	Association	700,00
65748	BEUVILLERS PLUS EXCE	Subvention	JUMELAGE BEUVILLERS PLUS GIPPE	Association	1 500,00
65748	SECOURS CATHOLIQUE	Subvention	SECOURS CATHOLIQUE LISIEUX 141	Association	300,00
65748	ALCOOL INFO	Subvention	ALCOOL INFOS BASSE NORMANDIE C	Association	100,00
65748	REFUGE ANIMAL AUGERO	Subvention	REFUGE ANIMAL AUGERON 14100 HE	Association	1 465,00
65748	LIGUE CANCER	Subvention	LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE	Association	200,00
65748	ECOLE BON PASTEUR	Subvention	ECOLE BON PASTEUR 14100 LISIEU	Association	400,00
65748	DOIGT D'ARGILE	Subvention	LES DOIGTS D'ARGILE 14100 BEUVI	Association	500,00
65748	APF PARALYSES	Subvention	ASSOC PARALYSES DE FRANCE	Association	100,00
65748	CROIX ROUGE	Subvention	CROIX-ROUGE FRANCAISE	Association	200,00
65748	RESERVE	Subvention	RESERVE SUBVENTIONS 14100 BEUV	Association	600,00
65748	AFSEP SCLEROSES	Subvention	ASSOC FRANCS SCLEROSES EN PLAQU	Association	100,00
65748	ECOLE ST JEAN BAPTIS	Subvention	ECOLE SAINT JEAN BAPTISTE DE L	Association	450,00
65748	ECOLE STE THERESE	Subvention	ECOLE SAINTE THERESE OGEC	Association	400,00
65748	APC PERSONNEL	Subvention	ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMU	Association	200,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	CIDFF	Subvention	CIDFF 14100 LISIEUX (10 RUE RO	Association	370,00
65748	PARTICIPATION FAMILL	Subvention	M PARTICIPATION FAMILLES 14100	Association	1 000,00
65748	LES RESTOS DU COEUR	Subvention	LES RESTAURANTS DU COEUR 14120	Association	600,00
65748	AFM TELETHON	Subvention	AFM 14000 CAEN (51 RUE DES ROS	Association	100,00
65748	CAL HANDBALL	Subvention	CAL HANDBALL 14100 LISIEUX (10	Association	360,00
65748	APAEI DES PAYS DAUGE	Subvention	APAEI DES PAYS D'AUGE ET ASSOC	Association	150,00
65748	AMICALE ANCIENS COMB	Subvention	AMICALE ANCIENS COMBATTANTS GL	Association	150,00
65748	MFR BLANGY	Subvention	MFR BLANGY 14130	Association	200,00
65748	ADMIR LISIEUX	Subvention	BLANGY-LE-CHA ADMIR DE LISIEUX	Association	300,00
65748	LA DAME BLANCHE	Subvention	LA DAME BLANCHE 14290 VALORRIQ	Association	200,00
65748	COOPERATIVE SCOLAIRE	Subvention	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE 14	Association	1 000,00
65748	FNATH	Subvention	FNATH 14120 MONDEVILLE (38 RUE	Association	100,00
65748	MFR VIMOUTIERS	Subvention	MFR VIMOUTIERS 81120 VIMOUTIER	Association	50,00
65748	SPA	Subvention	SPA 75847 PARIS CEDEX 17 (39 B	Association	100,00
65748	SECOURS POPULAIRE	Subvention	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS CO	Association	300,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

*Intérêts des emprunts* : Représentent pour 2023 : 31 000,00 Euros.

\*Réalisation d'un nouvel emprunt de 400 000,00 Euros en 2022 avant la hausse des taux afin de financer les travaux de 2022 et 2023.

**-Les impôts locaux** : Il est à noter qu'une hausse des dotations d'Etat annuelles représente pour l'année 2023 un gain financier de 3 000,00 Euros. Malgré la disparition de la DGF

Le contexte économique restant difficile, la commission finances propose de ne pas augmenter les impôts pour l'année 2023. Cette proposition est mise aux voix. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter l'impôt pour l'année 2023.

Dès cette année la taxe d'habitation réapparaît après deux ans d'absence seulement pour les résidences secondaires. Les bases d'imposition effectives en 2023 fixées par l'Etat augmentent de 7% (avec l'inflation)

	Taux 2022	Produits 2022	Taux 2023	Produits 2023
Taxe d'habitation	00,00%	0,00 €	7,00%	7 545,00 €
Foncier bâti	36.14%	508 851,00 €	36.14%	536 318,00 €
Foncier non bâti	25.89%	13 592,00 €	25.89%	14 550,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT** : La section d'investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 1 121 310,00 Euros dont 951 500,00 Euros pour les travaux de l'exercice 2023. Les principales opérations présentées par Monsieur Pierre COURCHAI, Adjoint chargé des travaux sont rappelées ci-dessous :

- Travaux d'accessibilité divers bâtiments
- Défense extérieure contre l'incendie
- Travaux de l'Eglise et relevage de l'orgue
- Travaux de voirie Chemin de l'Eglise
- Travaux de voirie + 2 plateaux + zone 30 Route d'Orbec
- Achat maison MUNOZ et revente de celle-ci (travaux parking salle des loisirs)

#### **RECAPITULATIF**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

- Recettes de fonctionnement	117 099,00 Euros
- Dépenses de fonctionnement	117 099,00 Euros
- Recettes d'investissement	1 121 310,00 Euros
- Dépenses d'investissement	1 121 310,00 Euros

*Soit un budget 2023 cumulé à hauteur de 2 291 409,00 Euros*

Ce budget a été voté à l'unanimité.

### **3/RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CIMETIÈRE** (intervenant D. MAUDUIT)

Monsieur le Maire explique que le règlement intérieur du cimetière qui a été communiqué à chaque membre du Conseil municipal doit être validé. Véronique PERINI suggère de modifier l'article 11 du titre 7 relatif au dépôt des fleurs naturelles au columbarium en retirant de la Toussaint, des Rameaux etc.... et autoriser le dépôt des fleurs toute l'année. Les membres du Conseil municipal acceptent cette modification et valident le règlement.

### **4/ PROPOSITION D'ACQUISITION DE PARCELLE PAR LES SOCIÉTÉS ALVA & CHARAL** (intervenant D. MAUDUIT)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que les sociétés ALVA et CHARAL disposent d'un puits pour les besoins en eau de leur entreprise. Néanmoins, elles doivent faire régulièrement des forages pour trouver de l'eau. Après avoir fait plusieurs essais concluants sur la parcelle communale située à proximité de leurs sociétés, ils souhaiteraient acquérir 680m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée ZD 35. La partie souhaitée ne permettra plus d'accéder à la rivière seulement au ruisseau qui traverse cette parcelle. Le Conseil municipal à l'unanimité accepte de vendre 680m<sup>2</sup> de cette parcelle pour la somme de 5 000€.

### **5) DÉLIBÉRATIONS**

#### A/ Vente d'une partie d'un terrain

Se référer au point n°4

### **6/ QUESTIONS DIVERSES**

**Eric JEANJEAN :**

- Sous le pont de la rocade, Route d'Orbec il y a de nombreux gravats c'est une vraie décharge.

**Réponse de Monsieur le Maire :** la parcelle située sous le pont de la rocade appartient au Département, un courrier va être envoyé à l'Agence Routière Départementale pour les informer.

- Le lampadaire situé Impasse d'Orbec s'affaisse.

**Réponse de Pierre COURCHAI :** il va contacter le SDEC (Syndicat Départemental d'Energie du Calvados).

- Est-il possible d'allumer un lampadaire sur deux la nuit sur la Route d'Orbec plutôt que tout éteindre.

**Réponse de Pierre COURCHAI :** Non on ne peut pas, la seule possibilité c'est de réduire l'intensité de luminosité, il est possible de descendre jusqu'à 20%. Il faudrait mettre des variateurs. Il va se renseigner près du SDEC mais il précise que réglementairement il est préférable de tout éteindre ou tout allumer avec une intensité normale.



### **Nicole ROUVIERE**

- La commission « Cantine à 1€ » s'est réunie. Le dossier n'est pas abouti, une autre réunion aura lieu dans quelques semaines.
- Une exposition peinture et poterie aura lieu les 13 et 14 mai avec des artistes peintres beuvillersois à la salle des loisirs.

### **Richard DE FILIPPIS**

- Pourrait-on inciter les riverains à mettre en place des récupérateurs d'eau de pluie.

**Réponse de Monsieur le Maire :** On l'évoquera lors du prochain Conseil municipal.

### **Sandrine BATORI**

- Il y a eu des cambriolages sur la commune et deux véhicules incendiés.
- Quels sont les résultats de l'enquête réalisée près des habitants de la Résidence Le bois de la coulinière concernant l'escalier.

**Réponse de Madame VULPÉE :** 15 réponses favorables pour la remise en état de l'escalier  
4 non favorables  
1 oui et non

On envisage de le faire remettre en état par le service technique car les devis demandés sont très élevés.

### **Géraldine BIDEL**

- Sera absente lors de la rencontre entre les élus et le personnel communal.
- Monsieur MAUDUIT revient sur l'idée d'installer des toilettes dans le parc et précise que le devis s'élève à environ 40000€. Géraldine BIDEL suggère des toilettes sèches.

### **Pierre COURCHAI**

- A assisté au vote du budget du SDEC. Monsieur le Maire demande combien de communes sont adhérentes. Il répond environ 700.

**La séance est levée à 22H45**